

Direction générale du Trésor

BRÈVES DE L'OMC

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
N° 5 - Mois de septembre 2025

Editorial

Une avancée majeure pour les océans et le multilatéralisme : l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche entre en vigueur

Le 15 septembre 2025, à Genève, l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche est officiellement entré en vigueur, marquant l'aboutissement de plus de deux décennies de négociations. Cet accord vise à interdire les subventions les plus nocives, en particulier celles qui encouragent la pêche illégale, non déclarée, non réglementée (INN), ou exercée sur des stocks surexploités.

Il s'agit d'une avancée concrète au service de la durabilité, de la sécurité alimentaire et de la justice sociale pour les millions de femmes et d'hommes qui dépendent de la mer. Pour la première fois, un accord multilatéral de l'OMC place la durabilité environnementale au cœur de son mandat, illustrant qu'un commerce plus responsable peut être un levier de préservation écologique.

« Historique », a résumé la Directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala, saluant un accord non seulement « pour les océans, mais pour les populations partout dans le monde ». Elle a invité tous les Membres qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire d'ici à la prochaine Conférence ministérielle, prévue en mars 2026 au Cameroun.

L'urgence est réelle. Près de 40 % des stocks mondiaux de poissons sont aujourd'hui surexploités – soit quatre fois plus qu'en 1974.

Ce cap franchi à Genève fait écho à l'appel lancé lors de la 3e Conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC3), qui s'est tenue en juin dernier à Nice. À cette occasion, chefs d'État, scientifiques et représentants de la société civile avaient unanimement plaidé pour des mesures ambitieuses afin d'enrayer l'effondrement des écosystèmes marins. À Genève, l'Ambassadeur de France pour l'Océan et les Pôles, Olivier Poivre d'Arvor, a salué « l'un des premiers résultats concrets de UNOC3 », réaffirmant l'engagement de la France pour un avenir durable de notre planète.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, un Fonds pour la pêche durable a été mis en place pour accompagner les pays en développement et les PMA. Dix-sept Membres, dont la France, y ont déjà contribué à hauteur de plus de 18 millions de dollars. Un Comité dédié assurera le suivi de l'application de l'accord, dans une logique de transparence, de responsabilité et de coopération continue.

L'accord cible la pêche INN sous toutes ses formes : qu'elle soit illicite (pratiquée sans permis ou dans des zones interdites), non déclarée (fausse déclaration des captures ou des conditions de pêche), ou non réglementée (exercée sur des stocks sans cadre de gestion).

Mais cet accord – Fish 1 – n'est qu'une première étape. Son avenir dépend en partie de la conclusion du second volet des négociations, Fish 2, qui vise les subventions à la surcapacité et à la surpêche. Les Membres de l'OMC se sont donnés quatre ans pour finaliser les dispositions complémentaires. Sans cela, l'accord qui vient d'entrer en vigueur pourrait devenir caduc.

Cet accord illustre la capacité du multilatéralisme à répondre aux défis planétaires. À l'approche de la COP30 et de la Conférence ministérielle de 2026, il envoie un message fort : la durabilité peut – et doit – devenir un pilier du système commercial international

Éditorial
p. 1

Négociations
multilatérales
p. 2

Négociations
plurilatérales
p. 3

Activités
régulières de
l'OMC
p. 3

Activités de la
France à l'OMC
p. 7

Vie de la
Délégation
p. 10

Calendrier de
l'OMC
p. 10
Dossier spécial
p. 11

NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES

Comité sur l'agriculture en session extraordinaire - 23 septembre 2025

Le président du comité, l'Ambassadeur du Pakistan, a fait part des consultations menées auprès des membres qui laissent peu d'espoir pour un résultat significatif à la CM14. Plusieurs options sont envisageables, de l'absence complète de résultat à une déclaration listant quelques sujets prioritaires ou un paquet pour les plus vulnérables. A ce stade, les membres sont invités à faire part de propositions concrètes. Une contribution commune entre le groupe africain et le groupe de Cairns pourrait prochainement être partagée avec les membres. Le Japon, promoteur d'une proposition sur les restrictions aux exportations (JOB/AG/252-2023), a indiqué qu'il conduit des consultations, conjointement avec le Royaume-Uni (promoteur de la proposition JOB/AG/244-2023).

Prochaine réunion : à déterminer

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

La réforme de l'OMC toujours en débat avant la prochaine Conférence ministérielle – 24 septembre 2025

Le 24 septembre 2025 s'est tenue une session plénière sur la réforme de l'OMC, organisée par le facilitateur Petter Olberg, représentant de la Norvège. Les discussions ont porté principalement sur l'organisation des travaux en amont de la prochaine Conférence ministérielle prévue en mars 2026, ainsi que sur la place et le rôle de l'OMC.

La très grande majorité des membres reconnaît la nécessité de réformer l'OMC, face aux blocages des négociations et de l'Organe d'appel. La structure proposée par Petter Olberg, fondée sur trois axes principaux (gouvernance, équité et enjeux contemporains) semble être désormais acceptée par les membres.

Lors de la session, les déclarations ont montré qu'un accord sur un projet concret est encore incertain. Plusieurs lignes de fracture ont en effet émergé tant sur les questions de gouvernance, que sur la place des enjeux de développement.

Les travaux du facilitateur vont s'accélérer au cours des prochaines semaines, avant le dernier Conseil Général de l'année, qui se tiendra fin décembre.

Rédigé par Corentin Carriou

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Programme de travail sur le commerce électronique - 25 septembre 2025

Cette séance était dédiée à la préparation de la quatorzième Conférence ministérielle (CM14), qui se déroulera en mars 2026 au Cameroun. Un groupe de Membres a indiqué préparer un projet de décision ministérielle en vue de la CM14, en lien avec le programme de travail et le moratoire gelant les droits de douane sur le commerce électronique.

Le facilitateur du programme de travail (Richard Brown – Jamaïque) a invité les Membres à répondre à un questionnaire visant à recenser les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Une session a été organisée en amont de cette réunion afin de présenter les principales conclusions de la phase pilote de l'initiative *Digital Trade for Africa*.

Le rapport est disponible [ici](#).

elinor.vandvelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

NÉGOCIATIONS PLURILATÉRALES

Dialogue de haut niveau visant à renforcer le soutien à l'évaluation des besoins dans le cadre de la Facilitation de l'investissement pour le développement (FID) par le biais de partenariats - 16 septembre 2025

La séance s'est déroulée en présence de Rebecca Grynspan (Secrétaire générale de la CNUCED), Anabel Gonzalez (Vice-Présidente pour les pays et l'intégration régionale de la Banque interaméricaine de développement et ancienne Directrice générale adjointe de l'OMC), Pamela Coke-Hamilton (Directrice générale du Centre du Commerce International), Berge Brendez (Président du World Economic Forum), Ngozi Okonjo-Iweala (Directrice générale de l'OMC) et plusieurs Ambassadeurs. Le Ministre de la Corée pour le commerce, Han-Koo Yeo, a également réalisé une intervention en ligne.

Les intervenants ont mis en exergue les avantages découlant de l'Accord sur la FID pour les pays en développement (PED) et les moins avancés (PMA). Le Dialogue a également permis un partage d'expériences des Membres qui réalisent actuellement un processus d'évaluation des besoins et souligné l'importance des partenariats dans ce cadre.

Pour mémoire, l'initiative comprend 127 participants, dont une majorité de PED et de PMA. Plus d'une vingtaine d'évaluation des besoins sont terminées ou en cours.

elinor.vandeveldede-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'OMC

Forum global du Cadre intégré renforcé (CIR) - 15 et 16 septembre 2026

Le CIR prépare le lancement de sa phase 3. Le Cadre Intégré Renforcé (CIR), dont le mandat est d'aider les pays les moins avancés à utiliser le commerce comme moteur de croissance et de développement, entame une nouvelle étape avec le lancement de sa troisième phase, prévue pour octobre 2025 et s'étalant jusqu'en décembre 2031. Cette phase prévoit un nouveau cadre de gouvernance avec l'installation d'un Conseil exécutif opérationnel. Elle introduit une programmation modulaire et flexible, avec des documents de programme par pays adossés à des diagnostics actualisés.

Des Membres ont déjà fait des promesses de dons au CIR à hauteur de 21 millions €. La phase 3 a déjà suscité des engagements concrets de la part de plusieurs membres, principalement en provenance d'Europe, à hauteur de 21 millions d'euros. L'Union européenne a ainsi annoncé en séance participer à hauteur de 5 millions pour cette nouvelle phase. Suisse, Norvège, Allemagne, Finlande, Danemark et Suède ont également annoncé leur participation, tout comme la France. L'objectif serait d'atteindre 200 millions USD pour les 6 années. Le CIR prévoit que 60 % proviendront des donateurs traditionnels, tandis que 20 % seront issus de donateurs non traditionnels (pays émergents) et 20 % de sources plus innovantes (fondations, banques de développement, autres).

Le CIR doit être le catalyseur de financements complémentaires. Au-delà de l'aide publique traditionnelle, le CIR entend jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser des financements innovants, y compris des investissements privés, du cofinancement, des partenariats public-privé, des mécanismes de financement mixte et des investissements d'impact. Un événement à haut niveau organisé lors de la prochaine Conférence Ministérielle visera à créer un effet d'entraînement des investisseurs et partenaires privés.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

5^e Examen de politique commerciale de la Zambie - 23 et 25 septembre 2025

La Zambie est un Pays moins avancé sans littoral qui a relevé des défis importants ces dernières années (sécheresse, COVID). Malgré cela, le pays a connu une croissance économique de 5,2 % depuis 2021, contre 2,0 % au cours de la période 2016-2020.

La Zambie dispose d'importantes ressources naturelles comme le cuivre qui représente 75% de ses recettes d'exportations. La Zambie a élaboré son 8^{ème} Plan de développement national (8NDP) qui vise à accroître la production et la productivité dans les secteurs de l'agriculture, des industries extractives, des industries manufacturières et du tourisme avec l'aide d'interventions stratégiques dans les domaines de l'énergie, des transports et de la mise en valeur des ressources en eau.

L'UE s'est félicitée de la participation active de la Zambie à l'OMC, sa ratification de l'accord sur la facilitation des échanges, celle de la phase 1 de l'accord sur les subventions à la pêche et qu'elle soit partie à l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement.

L'UE, grâce au programme Global Gateway, soutient les ambitions de la Zambie d'être un carrefour des routes commerciales au travers du projet corridor de Lobito.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité sur l'agriculture - 25 et 26 septembre 2025

Les membres ont posé 33 nouvelles questions. Un membre a interrogé plusieurs autres membres sur l'impact des accords bilatéraux en cours de négociations entre les Etats-Unis et certains de leurs partenaires commerciaux.

Les observateurs de la **FAO, du PAM, de la Banque Mondiale** ont donné des **informations actualisées sur les populations souffrant d'insécurité alimentaire**. Pour le PAM, les coupes dans les budgets ont aggravé la situation et mis le système d'aide humanitaire en grande difficulté. Le bilan mondial des denrées de base pour 2024/2025 est pourtant confortable, avec plusieurs récoltes record. Un membre a **souligné le récent communiqué du G20 sur la sécurité alimentaire**, adopté lors de la ministérielle agricole en Afrique du Sud.

En vue d'améliorer le fonctionnement du comité, des réflexions sont engagées pour renforcer les informations **transmises sur les contingents tarifaires** (droit dans et hors contingent, importations détaillées par pays pour les contingents OMC alloués par pays).

Suite à la retraite sur l'agriculture durable qui s'est tenue en mai 2025, **le Brésil a organisé, le 22 septembre, un atelier sur l'agriculture durable et le commerce, en marge du comité**. Trois approches ont structuré la session : 1/ juridique : comment les mesures environnementales s'insèrent dans les règles OMC, 2/ multilatérale : les progrès en matière de coopération environnementale, 3/ expérimentale : la durabilité dans le secteur de l'élevage et de la viande en Amérique latine, l'intégration régionale durable dans le cône sud.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

6^e réunion du groupe de travail pour l'accèsion de l'Ethiopie à l'OMC - 26 septembre 2025

La délégation éthiopienne a organisé un Forum sur son accession, en marge du groupe de travail, et insisté sur les réformes macroéconomiques entreprises. La délégation était conduite par le Ministre du commerce et de l'intégration régionale, négociateur en chef, Kassahun Gofe. En marge du groupe d'accèsion, la délégation éthiopienne avait organisé, mardi 24 septembre, un « Forum sur les réformes économiques de l'Ethiopie axées sur le marché : ouverture du commerce et adhésion à l'OMC ». Une trentaine de Membres ont soutenu l'accèsion en groupe de travail. Néanmoins, certains Membres estiment qu'il sera difficile pour le pays d'être prêt pour la CM14 et ont invité le pays à poursuivre dans la voie des réformes.

Les négociations bilatérales sont en cours. 22 Membres ont entamé des négociations avec l'Ethiopie sur un plan bilatéral et 5 Membres ont confirmé la finalisation du processus. Le Secrétariat a invité les Membres à finaliser les négociations.

Le projet de rapport et le plan d'action législatif sont en cours d'évolution. Le projet de rapport contient désormais 33 paragraphes d'engagements mais suscite encore des questionnements. L'Ethiopie a également indiqué avoir adopté presque 200 textes législatifs en lien direct avec l'accèsion à l'OMC. L'objectif serait de fournir un nouveau projet de rapport fin novembre pour l'organisation d'une 7^{ème} réunion du groupe en début d'année prochaine.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Organe de règlement des différends - 26 septembre 2025

L'organe de règlement des différends s'est réuni le 26 septembre. Outre le suivi de la mise en œuvre des rapports, les Membres ont abordé deux affaires concernant l'UE.

Dans l'affaire DS618 - Droits compensateurs sur le biodiesel (Indonésie), l'Indonésie a réagi à la décision de l'UE de faire appel du rapport du groupe spécial. L'UE a rappelé que cette décision faisait suite au refus de l'Indonésie de s'engager dans une procédure arbitrale ad hoc en vertu de l'article 25 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, permettant de pallier l'absence d'organe d'appel.

Dans l'affaire DS611 - Moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle (UE), la Chine a réitéré son intention de mettre en œuvre le rapport. La délégation chinoise a également fait part de ses préoccupations concernant le rapport rendu par le groupe spécial.

Plusieurs Membres se sont félicités de cette seconde décision qui démontre qu'il est possible d'avoir un processus d'appel rapide et efficace et ont encouragé les Membres à adhérer au MPIA.

La prochaine réunion de l'ORD aura lieu le 24 octobre prochain.

alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr

Session thématique - SPS et TSD - 30 septembre 2025

Une séance thématique, sous l'égide du Comité SPS, a été organisée le 30 septembre dernier en lien avec le facilitateur de Singapour en charge d'étudier la proposition du G90 portant sur les accords SPS et OTC.

La séance était organisée sous forme de séquences ciblées avec l'apport de témoignages de la République dominicaine, du Rwanda, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de l'Ouganda, de l'Inde, et de la Thaïlande.

Sur la question des flexibilités prévues par l'Accord, les PED ont estimé que leur manque de capacité rendait difficile une mise en conformité rapide et ont plaidé pour une coopération

dans le domaine. Sur la question de la participation des PED aux organisations internationales (CODEX, convention internationale pour la protection des végétaux -CIPV et organisation mondiale de la santé animale -OMSA), un Membre a indiqué avoir bénéficié d'un projet financé par le STDF et le CODEX pour créer une autorité compétente nationale SPS, pour participer au CODEX et créer des normes SPS nationales pertinentes.

Sur la question de la transparence et des notifications, les PED ont estimé que des délais supplémentaires étaient souvent nécessaires pour faire des commentaires ou y répondre. Néanmoins, ils ont admis également qu'il était essentiel de bien maîtriser l'utilisation de e-ping, d'améliorer leur coordination interne et interministérielle pour que les informations atteignent les bonnes personnes et que les autorités politiques soient sensibilisées à ces questions.

Sur la question de la participation au comité SPS, les PED ont relevé les défis suivants : l'appropriation nationale de l'accord SPS et la mise en place d'une stratégie SPS nationale, l'insuffisante coordination entre les acteurs, le manque d'expertise SPS dans les universités et les administrations, la nécessité de mettre en place une structure opérationnelle chargée d'animer les acteurs SPS.

S'agissant de l'assistance technique et du renforcement des capacités, les PED ont exprimé des besoins pour des formations techniques notamment sur les limites maximales de résidus (LMR), l'analyse des risques et la maîtrise des exigences SPS à l'exportation. Ils souhaiteraient également être accompagnés pour mieux faire fonctionner leur comité SPS national, avec des procédures standardisées et des manuels SPS actualisés. Ils regrettent par ailleurs que les procédures de demande d'assistance technique soient complexes. En outre, l'absence de mutualisation et de coordination des partenariats rend difficile la pérennisation des acquis.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Agriculture - Présentation d'un « Calculateur du soutien des prix du marché » dans le contexte des programmes de détention de stocks publics

Lors d'une session dédiée le 24 septembre, l'IFPRI et la FAO ont présenté un outil qui permet de calculer le soutien associé aux programmes de stocks publics selon différentes options.

L'outil est une interface informatique liée aux bases de données de la FAO, l'OMC, l'USDA et la Banque mondiale. Il propose un calcul selon 3 options pour le prix externe : i) le prix de référence externe fixe de la période 1986-88, tel que prévu par l'Accord sur l'agriculture ; ii) le même prix, ajusté au moyen de l'index des prix de la FAO ; iii) une moyenne mobile du prix externe sur les années précédentes. L'outil permet, en sélectionnant un pays et un produit, de faire apparaître le soutien associé selon les trois options. Les calculs sont proposés en USD ou en monnaie nationale.

En réponse aux réactions de deux membres, le secrétariat a précisé que l'outil est conçu dans l'objectif de fournir aux membres les données et connaissances nécessaires à leurs discussions.

Le secrétariat OMC doit diffuser prochainement le lien et les conditions d'accès à l'outil.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITÉS DE LA FRANCE À L'OMC

FOCUS sur le Forum Public 2025 - 17 et 18 septembre 2025

La Délégation a été mobilisée dans le suivi du Forum Public 2025 (17-18 septembre). Cette nouvelle édition, intitulée « **renforcer, créer et préserver** », principalement consacrée au commerce numérique et à l'intelligence artificielle, a également abordé le lien entre commerce et climat ainsi que la résilience du système commercial multilatéral. **Elle était composée de 88 sessions et a réuni 4200 participants.**



Source : OMC

Session plénière d'ouverture « Commerce, confiance et transformation : points de vue des entreprises » - 17 septembre 2025

Les entreprises, représentées entre autres par Philippe Varin, Président de la Chambre de Commerce Internationale, et Cynthia Sanfilippo, *Vice President Global Public Affairs* de l'Oréal, ont appelé à des règles stables et prévisibles et décrit les défis rencontrés (restrictions à l'exportation, perturbation des chaînes d'approvisionnement...).

L'audio et la vidéo de la séance sont disponibles [ici](#).



Source : DP France OMC

Publication du rapport sur le commerce mondial 2025 - 17 septembre 2025

L'OMC a présenté, le 17 septembre 2025 lors de son Forum Public annuel, le [rapport sur le commerce mondial 2025](#) « Making trade and AI work together to the benefit of all », dédié au commerce numérique et à l'intelligence artificielle.

Alors que l'IA commence à transformer les échanges internationaux, elle présente un potentiel qui permettrait d'augmenter de près de 40 % le commerce mondial des biens et des services d'ici 2040. Pour se faire, il faudra cependant réunir (i) des investissements dans les infrastructures numériques et les compétences ; (ii) des cadres réglementaires clairs et adaptés et (iii) une coopération internationale efficace, sans quoi l'IA risquerait de creuser la fracture numérique.

L'IA présente de nombreuses opportunités : (i) réduction des coûts du commerce (logistique, douanes) ; (ii) facilitation de l'accès aux marchés pour petites entreprises. Elle pourrait, dans ce cadre, accroître les échanges mondiaux (biens et services) de 34 à 37 % d'ici 2040 et générer une hausse du PIB mondial de 12 à 13 %. Une étude conjointe OMC-ICC (à venir) démontre également que presque 90 % des entreprises utilisant l'IA constatent des bénéfices dans leurs activités en lien avec le commerce. **L'IA comprend parallèlement de nombreux défis :** (i) accès inégal aux infrastructures, aux données et aux compétences, risquant l'accroissement de la fracture numérique ; (ii) concentration de l'IA dans un petit nombre d'entreprises et de pays ; (iii) taux d'utilisation de l'IA faible par les petites entreprises ; (iv) régulation non coordonnée ou fragmentée des données, des flux transfrontaliers et de la propriété intellectuelle.

Dans ce contexte, les politiques commerciales nationales (contrôle à l'exportation, droits de douane, régulation des services, gouvernance des données) ont un rôle à jouer pour favoriser une IA inclusive. L'Indice d'ouverture des politiques commerciales à l'IA (AI-TPOI), élaboré pour ce rapport, met en lumière une forte divergence des politiques ; les pays développés adoptant des politiques plus ciblées en lien avec les brevets et la concurrence (malgré une expansion des Membres adoptant des politiques en lien avec la propriété intellectuelle depuis 2017) et les soutiens publics par rapport aux PED et PMA.

La mise en œuvre de politiques complémentaires est donc essentielle afin de permettre, d'une part, une croissance inclusive par l'IA et, d'autre part, un développement et une diffusion de l'IA par le commerce. Il sera cependant nécessaire de trouver un équilibre entre engagements contraignants, alignés avec la capacité de chaque Membre à les mettre en œuvre, et flexibilité politique, afin de promouvoir une IA inclusive.

La coopération internationale sur l'IA reste peu développée et rarement en lien avec le commerce. Les accords commerciaux régionaux, principaux vecteurs de coopération, sont peu nombreux et limités dans leur portée. S'agissant de l'OMC, elle joue déjà un rôle via certains de ses accords : Accord sur les technologies de l'information (ITA), Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC), Accord général sur le commerce des services (AGCS), Accord sur les aspects de droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la mise en place plusieurs initiatives spécifiques telles que *Digital Trade for Africa*. **Dans ce contexte, son rôle, en tant que forum de dialogue, pourrait être renforcé** afin de faciliter la transparence, un alignement réglementaire et la capacité institutionnelle des Membres. Une coordination accrue entre l'OMC et d'autres institutions internationales permettrait également de renforcer la cohérence entre politiques commerciale et numérique.

Organisation d'une session consacrée aux infrastructures numériques en Afrique par les délégations française et marocaine, la Chambre de commerce internationale (ICC) France et l'Association française de entreprises privées (AFEP) - 18 septembre 2025

Intitulée « Unlocking Africa's Digital Potential Through Infrastructures », elle a mis en lumière les limites structurelles, les initiatives mises en place afin d'accélérer la transition numérique et les difficultés rencontrées. Pour y remédier, les intervenants ont souligné la nécessité de favoriser les partenariats public-privé, les investissements et la promotion d'un cadre réglementaire clair.

Elle était modérée par Martin Roy, Conseiller au sein de la Division du commerce des services et de l'investissement de l'OMC, et a mis en lumière les perspectives des secteur privé et public :

- **Omar Zniber** – Ambassadeur du Maroc auprès des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève ;
- **Afke Schaart** – Vice-Présidente Exécutive des Affaires internationales (EUTELSAT) ;
- **Latifa El Bouabdellaoui** – Directrice générale, Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ;
- **Abdesslam Benzitouni** – Vice-Président pour les Affaires et Relations publiques (JUMIA GROUP).

Interpretation in French and English

Unlocking Africa's Digital Potential Through Infrastructures

18 September, 15:15 – 16:30 CEST, Room S3

WTO OMC | WTO PUBLIC FORUM 2025

Martin Roy
Counsellor

Afke Schaart
Executive Vice President of International Affairs, Eutelsat

Omar Zniber
Ambassador of Morocco

Abdesslam Benzitouni
Vice President Global Head of Public Affairs & Public Relations, Jumia Group

Latifa El Bouabdellaoui
Director General, Islamic Centre for the Development of Trade

With conclusive remarks by **Emmanuelle Ivanov-Durand**, French Permanent Representative to the WTO

#WTOPublicForum

REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE

icc France | afep | LE MAROC À L'OMC

L'audio de la session est disponible sur le [site de l'OMC](#)

Visite d'une délégation d'entreprises françaises à l'OMC en marge du Forum Public - 19 septembre 2025



Une délégation d'entreprises françaises, conduite par la **Chambre de commerce internationale (CCI) - France** et l'**Association française des entreprises privées (AFEP)**, a rencontré plusieurs acteurs genevois en lien avec l'OMC afin de leur présenter leurs priorités et préoccupations.

Cette visite s'est conclue par la rencontre de la Directrice générale de l'OMC, Dr. Ngozi Okonjo-Iweala.

VIE DE LA DÉLÉGATION

La Délégation est heureuse d'accueillir dans son équipe, une nouvelle assistante, Jeanne Madeleine EBIMBE MBONGUE, et un nouveau stagiaire, Corentin CARRIOU.

CALENDRIER

[OMC | Calendrier des réunions et événements de l'OMC](#)

[Autres réunions et événements](#)

WIPO GREEN, plateforme d'échanges de technologies durables

A l'occasion du 10ème anniversaire de l'Accord de Paris, nous vous invitons à (re)découvrir la plateforme de l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle, WIPO GREEN, place de marché en ligne pour les technologies durables. Cette plateforme en ligne (gratuite), dédiée à l'échange de technologies vertes, permet aux entreprises de partager leurs innovations durables et d'accéder à des technologies vertes, afin de nouer des partenariats pour répondre aux défis environnementaux, s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets.

Sommet AI for Good

AI for Good Global Summit organisé par l'UIT se tiendra du 7 au 10 juillet 2026 à Genève. Il s'agit de la plus grande plateforme des Nations Unies dédiée à l'intelligence artificielle appliquée à des défis globaux, réunissant gouvernements, secteur privé, universitaires, société civile et agences onusiennes. [Summit 26 - Unlock AI's potential to serve humanity](#)

DOSSIER SPECIAL : COMMERCE ET EGALITE DES GENRES

Le saviez-vous ?

- ✓ 20 % des entreprises exportatrices sont dirigées par des femmes (source : WTO/ITC)
- ✓ 33% des effectifs des entreprises exportatrices sont des femmes dans les pays en développement (source : FMI)
- ✓ Plus de 50% des femmes entrepreneurs ont moins de 35 ans dans les pays à faible revenu (source : GEM)
- ✓ 300 milliards de dollars, selon la Banque mondiale, il s'agit du déficit de crédit auquel sont confrontées les entreprises dirigées par des femmes
- ✓ Les produits majoritairement exportés ou consommés par les femmes sont taxés davantage que ceux des hommes (Source : Blog de la Banque Mondiale : [Equal rights, unequal import tariffs: how women pay the price](#))

Interviews



**S.E Mme Clara Manuela da Luz DELGADO JESUS -
Ambassadrice du Cap Vert**

1- En votre qualité de co-présidente du groupe informel sur le genre à l'OMC, pouvez-vous nous parler des travaux du groupe, des opportunités et des défis pour la CM14? Quels sont, selon vous, les prochains jalons pour renforcer la prise en compte du genre dans les politiques commerciales de l'OMC ?

Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer ma profonde gratitude pour l'opportunité qui m'est donnée de présenter notre travail au sein de l'OMC, en ma qualité de co-présidente du Groupe de travail Informel sur le Commerce et le Genre. En tant que co-présidente de ce groupe, depuis 2023, je constate avec satisfaction qu'il est devenu un espace incontournable de dialogue entre les Membres de l'OMC. Nos travaux s'articulent autour de trois priorités : d'abord, le partage d'expériences et de

bonnes pratiques sur l'intégration du genre dans les politiques commerciales ; ensuite, la promotion de la collecte et de l'analyse de données, indispensable pour concevoir des politiques fondées sur l'évidence ; enfin, la sensibilisation et la formation, afin d'accompagner les négociateurs et les décideurs dans cette approche.

La CM14 représente une opportunité unique : elle peut renforcer l'engagement politique autour de la Déclaration de Buenos Aires de 2017 (qui a donné le jour au

Groupe Informel en 2020), et donner une nouvelle visibilité à l'importance d'une approche inclusive du commerce. Le défi sera toutefois de surmonter les « réticences » de certains Membres, qui considèrent encore que la question du genre dépasse le mandat strictement commercial de l'OMC. Notre rôle est précisément de montrer que l'inclusion des femmes dans le commerce est non seulement une question de justice, mais aussi un facteur de croissance, de compétitivité et de durabilité.

Les prochains jalons sont clairs : élargir la base de connaissances par des données solides, renforcer l'intégration du genre dans les examens de politiques commerciales, et faire en sorte que la coopération technique et le renforcement des capacités tiennent systématiquement compte des enjeux d'égalité. À terme, l'objectif est que l'approche genre devienne une dimension naturelle et transversale des travaux de l'OMC.

2- Comment l'expérience du Cap vert en matière de promotion de l'égalité de genre dans l'économie influence-t-elle votre engagement au sein du groupe de travail sur le commerce et le genre à l'OMC ?

L'expérience du Cap-Vert est une source d'inspiration constante dans mon engagement au sein de l'OMC. Mon pays a fait de l'égalité des genres une priorité transversale de ses politiques publiques, inscrite dans sa Constitution et traduite dans des programmes concrets : soutien à l'entrepreneuriat féminin, amélioration de l'accès des femmes au crédit et aux financements, et promotion de leur participation dans des secteurs stratégiques tels que le tourisme durable, les énergies renouvelables et l'économie numérique.

Cette expérience nous a appris une leçon essentielle : le commerce n'est pas neutre

du point de vue du genre. Il peut reproduire ou accentuer des inégalités existantes, mais il peut aussi devenir un formidable levier de transformation, si les politiques commerciales sont conçues de manière inclusive. C'est précisément cette conviction qui guide mon action au sein du groupe de travail sur le commerce et le genre : partager l'exemple du Cap-Vert pour renforcer la coopération internationale, valoriser les réussites nationales afin de renforcer l'efficacité des politiques commerciales et inspirer le changement économique et social. C'est une stratégie gagnante pour le développement durable et la compétitivité



**Emmanuelle IVANOV-DURAND, Déléguée
Permanente de la France auprès de l'OMC**

1. Comment la France soutient-elle l'intégration des enjeux de genre dans les politiques commerciales au sein de l'OMC, et quels sont les principaux obstacles ou leviers dans ce processus multilatéral ?

La France est pleinement engagée pour que les enjeux de genre soient pris en compte dans les politiques commerciales. À l'OMC, nous défendons activement l'idée que le commerce doit être un levier d'autonomisation économique des femmes et donc d'égalité. Cela passe par une meilleure collecte de données sexuées, le soutien à la participation des femmes entrepreneures aux chaînes de valeur mondiales, et la sensibilisation aux impacts différenciés des règles commerciales sur les femmes.

Nous soutenons également les travaux liés à la Déclaration conjointe de Buenos Aires sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, et participons pleinement aux discussions dans le cadre

du Groupe de travail informel sur le commerce et le genre de l'OMC. Nous espérons que le groupe sera en mesure de proposer des livrables ambitieux à la CM14.

Cela dit, il est vrai que certains Membres restent réticents à intégrer la dimension genre dans les discussions commerciales, considérant que cela sort du mandat 'traditionnel' de l'OMC. Le principal défi est donc de convaincre que l'égalité femmes-hommes n'est pas une question secondaire, mais une condition essentielle et transversale à une croissance durable et inclusive.

En tant que Gender Champion, je m'y emploierai encore tout au long de cette année.

2. Quelle est votre expérience de la sensibilité au genre de l'administration en règle générale ? Pouvez-vous également nous parler des outils de la France pour favoriser la participation des femmes au commerce ?

Au sein du ministère de l'économie et des finances, j'ai pu observer de près l'évolution de la sensibilité aux questions de genre dans l'administration économique française. Il y a, incontestablement, une prise de conscience croissante de l'importance d'intégrer une approche de genre, tant dans les politiques publiques que dans le fonctionnement interne de l'administration.

Les progrès sont réels mais restent à consolider. Longtemps perçues comme neutres, les politiques économiques ont en réalité des effets différenciés selon le genre — une dimension que l'on commence enfin à intégrer, notamment dans les évaluations d'impact ou les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat. En interne, la parité avance, des réseaux de femmes se consolident, et les sujets de conciliation vie professionnelles/vie personnelle sont mieux pris en compte. Mais il reste du chemin pour faire de l'égalité professionnelle un véritable réflexe à tous les niveaux.

Au niveau national, [plusieurs dispositifs](#) ont été mis en place pour soutenir

l'entrepreneuriat féminin, comme la Garantie EGALITE Femmes ou Wom'energy, un programme d'entrepreneuriat au féminin, des programmes d'accompagnement portés par Bpifrance, ou encore des initiatives spécifiques pour aider les femmes cheffes d'entreprise à se projeter à l'international. La formation, le mentorat et le développement de réseaux professionnels féminins sont également des priorités.

Enfin, bien sûr, en tant qu'État membre de l'Union européenne, la France soutient l'intégration des enjeux de genre dans les accords commerciaux, notamment à travers les chapitres sur le développement durable. La France agit aussi via sa politique de développement, à travers l'Agence française de développement (AFD), puisque nous finançons des projets qui soutiennent l'entrepreneuriat féminin, dans les pays en développement. C'est une manière concrète de favoriser l'accès des femmes aux marchés, aux financements et aux chaînes de valeur internationale.



Simonetta ZARRILLI, conseillère auprès du Asia-Pacific Research and Training Network on Trade (ARTNeT) et membre fondatrice du Gender Research Hub.

1. Pouvez-vous nous faire part des grandes lignes de l'étude que vous avez présentée au Symposium sur le genre à l'OMC en juillet dernier, relative au commerce social ?

Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter les principaux résultats de ma récente étude sur le commerce social, que j'ai eu le privilège de présenter à l'OMC et qui sera bientôt publiée dans le Journal of World Trade.

Le commerce social – c'est-à-dire l'utilisation des plateformes de médias sociaux pour vendre en ligne des biens et services au niveau national ou international – représente une opportunité importante pour les micros et petites entreprises dirigées par des femmes, notamment dans les pays en développement. Ces plateformes sont faciles d'accès, peu coûteuses et ne requièrent souvent ni

compte bancaire ni enregistrement formel. Leur utilisation par les femmes entrepreneures reflète aussi leur inclination pour des approches communautaires et la valorisation des relations sociales. Elles s'en servent pour inspirer d'autres femmes, créer des réseaux, accéder à l'information et partager leurs expériences. Les gains économiques tirés de l'activité en ligne permettent souvent aux femmes d'acquérir une plus grande voix, un meilleur pouvoir de négociation et un statut renforcé au sein de la famille et de la communauté, contribuant ainsi à l'autonomisation sociale et économique des femmes.

2. Le commerce social présente toutefois des biais. Par exemple le maintien des femmes dans le secteur informel ou l'absence de contrôle et de garde-fous. Comment ce commerce social peut-il devenir une vraie opportunité pour les femmes tout en les protégeant ?

Effectivement ce modèle comporte aussi des limites. L'absence de régulation favorise l'informalité, qui restreint l'accès au crédit et à la formation et freine la croissance. La concurrence sur les plateformes de médias sociaux est intense, ce qui tire les prix vers le bas, et ces plateformes présentent des lacunes en matière de transparence, de protection des données et de lutte contre les contenus illicites. Certains gouvernements réagissent : l'Union européenne, par exemple, a étendu certaines réglementations applicables aux plateformes de commerce électronique aux plateformes sociales,

tandis que l'Indonésie a interdit les transactions directes sur celles-ci, tout en autorisant leur usage pour la publicité.

Il est essentiel de mieux comprendre et encadrer le commerce social, y compris grâce à une meilleure collecte de données, afin de trouver un équilibre entre concurrence loyale, protection des utilisateurs et des données d'un côté, et maintien de l'accessibilité pour les femmes entrepreneures de l'autre. Le Programme de travail de l'OMC sur le commerce électronique et les Groupes de travail informels sur le commerce et le genre et sur

les MPME offrent des espaces pertinents pour ce dialogue. En outre, il est urgent de s'attaquer aux difficultés nouvelles et persistantes auxquelles sont confrontées

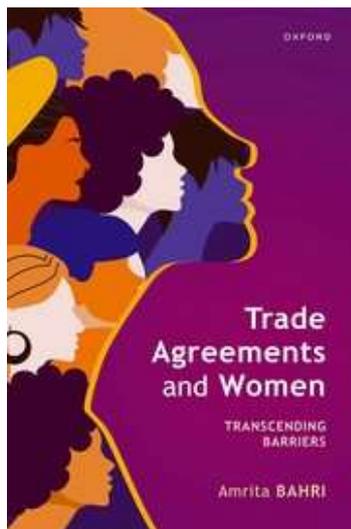
les femmes entrepreneures, notamment l'accès au financement, aux équipements, à la connectivité Internet et aux compétences numériques.

3. Quelles initiatives semblent particulièrement prometteuses ou ont déjà eu un impact remarquable ?

Malgré un contexte mondial marqué par un recul des droits des femmes, des initiatives positives se multiplient. Permettez-moi d'en mentionner deux parmi beaucoup d'autres. Début décembre, un groupe de chercheurs organisera à Santiago du Chili une conférence sur le commerce et le genre afin de promouvoir le dialogue et le partage

des travaux de recherche y compris sur le commerce électronique. Depuis 2015, la CNUCED propose des cours en ligne sur le commerce et le genre qui renforcent les capacités des chercheurs, décideurs et représentants de la société civile sur cette question.

« Trade agreements and women – transcending barriers », Oxford academic, Amrita Bahri, Professeur titulaire de la Chaire OMC (Mexique) ; Professeur agrégé de droit, Université ITAM.



Dans son ouvrage, Amrita Bahri montre que les accords commerciaux régionaux pourraient jouer un rôle important dans l'autonomisation économique des femmes, mais que, dans la plupart des cas, les engagements restent faibles, symboliques et non contraignants. Elle met en lumière les disparités structurelles auxquelles les femmes sont confrontées, propose un cadre pour évaluer la vraie sensibilité aux enjeux de genre dans les accords commerciaux et définit 5 niveaux de maturité pour évaluer le degré de prise en compte de la dimension du genre dans les accords. Pour rendre les négociations commerciales réellement inclusives, elle promeut une institutionnalisation réelle de la dimension genre et propose, dès la conception des accords, d'inclure des clauses ciblées (par exemple sur les PME féminines, la non-discrimination ou la mobilité des personnes). Pendant les négociations, il convient également d'assurer une vraie représentation féminine dans les délégations et de favoriser des consultations de femmes expertes et de négociatrices.

Après la signature, elle suggère enfin de mettre en place des mécanismes institutionnels de suivi (comités mixtes, analyses ex post, indicateurs de genre), ainsi que des structures de règlement des différends qui peuvent être activées en cas de non-respect des engagements.

Dans son dernier chapitre, elle propose un plan en cinq dimensions qui peut guider les pays dans la négociation d'accords commerciaux susceptibles de renforcer efficacement la participation des femmes au commerce mondial.

L'égalité des chances dans le secteur horticole contribue à des exportations florissantes au Sénégal – STDF - OMC

Le [Fonds pour l'application des normes et de développement du commerce \(STDF\)](#) soutient les pays en développement et les pays les moins avancés à se conformer aux normes internationales (Codex, CIPV et WOH) sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) telles

qu'établies dans l'Accord SPS de l'OMC afin de leur permettre de bénéficier pleinement des retombées de leur participation dans le système commercial multilatéral.

Conformément à sa [Stratégie 2025-2030](#) et son [Plan d'action pour l'égalité des genres](#), le STDF intègre les considérations liées au genre dans ses axes de travail, dont les projets de renforcement des capacités SPS, afin de promouvoir un commerce sûr et inclusif qui permet à un plus grand nombre de femmes et de petites entreprises d'accéder aux marchés internationaux, contribuant ainsi à la vision du STDF sur les objectifs mondiaux.

Au Sénégal, les femmes représentent 70 % de la main-d'œuvre agricole et produisent 80 % des denrées alimentaires. Pourtant, leur contribution dans la croissance du secteur agricole reste limitée et elles sont souvent marginalisées dans les processus de décision, l'accès aux ressources et intrants agricoles, et aux formations techniques. Le projet de renforcement des capacités phytosanitaires financé par le STDF, mis en œuvre par le COLEAD en collaboration avec la Direction de la protection des végétaux (DPV) entend changer la donne en mettant l'accent sur trois axes principaux :

- L'intégration de clauses liées au genre dans la législation phytosanitaire ;
- La sensibilisation et le renforcement de la capacité des parties prenantes du système phytosanitaire sur l'importance de la prise en compte des questions liées au genre ;
- L'intégration de la perspective des femmes dans les mécanismes de prise de décision et la gouvernance du projet.



Source OMC

« Le renforcement des capacités joue un rôle important dans l'accompagnement des acteurs, en particulier les femmes. Dans le domaine de la protection des végétaux, les connaissances sur les ravageurs et les problèmes phytosanitaires, ainsi que le développement des compétences dans la lutte et la protection des cultures, sont primordiaux pour la maîtrise des risques et la protection des productions et donc des revenus des agriculteurs et agricultrices. »

Mme Assa Diouf, Cheffe du centre de formation phytosanitaire de la DPV

« La participation des femmes dans les systèmes SPS demeure limitée à travers l'Afrique. L'initiative du STDF sur l'intégration du genre souligne l'importance de la prise en compte des besoins et obstacles spécifiques auxquels elles sont

confrontées dans les projets de renforcement de capacités SPS. Une telle approche est essentielle pour obtenir des résultats à plus fort impact et plus inclusifs sur le continent. »

M John Oppong-Otoo, Responsable de la sécurité sanitaire des aliments, AU-IBAR

Au-delà du renforcement technique, ce projet transforme les dynamiques sociales. En rendant les pratiques agricoles plus sûres et inclusives, il positionne le Sénégal

comme un leader régional en matière d'agriculture durable, équitable et compétitive.

Une avancée majeure pour un commerce international plus sûr...et plus juste.

Reconnus comme pionniers, les travaux du STDF sur l'intégration du genre dans les projets de renforcement des capacités SPS ont contribué à orienter les initiatives similaires de partenaires tels que la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Comité de Liaison Entrepreneuriat-

Agriculture-Développement (COLEAD) et le Centre international pour les biosciences agricoles (CABI). En tant que plateforme mondiale de collaboration sur le renforcement des capacités SPS, le STDF joue un rôle de catalyseur en développant des guides bonnes pratiques, qui sont ensuite mis à l'échelle par d'autres organisations. Une étude en cours, qui sera finalisée en 2025, vise à mieux comprendre les dynamiques de cette mise à l'échelle et à maximiser l'impact de ces initiatives.



Dossier réalisé par stephanie.bertrand.trouillard@dgtresor.gouv.fr

La direction générale du Trésor présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques et ses représentations permanentes.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Emmanuelle IVANOV-DURAND

Diffusion : Jeanne Madeleine EBIMBE MBONGUE

Rédaction : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

S'abonner/Se désinscrire : geneve@dgtresor.gouv.fr